



BTS MÉTIERS DE L'EAU PAR APPRENTISSAGE

Pour celles et ceux

- qui s'intéressent à l'environnement et au développement durable
- qui veulent une formation de courte durée tout en ayant la possibilité de poursuivre ensuite
- qui veulent être en contact avec le monde de l'entreprise



Démarches

Ne pas attendre !

1 - Trouver une entreprise susceptible de signer le contrat d'apprentissage :

- Le lycée peut vous aider dans vos recherches,
- La rédaction d'un C.V. est indispensable : diplômes, expériences, emplois saisonniers, activités pratiquées...,
- Vous avez jusqu'à fin novembre pour signer le contrat.

(début de la formation au lycée aux environs de début octobre)

2 - Le contrat est signé : demander un dossier d'inscription au Lycée Jacques Duhamel.

Contrat d'apprentissage

Durée : 2 ans à la date de signature

Alternance : 19 à 20 semaines de formation par année au Lycée Jacques Duhamel à raison de 35 heures par semaine. Le reste en entreprise.

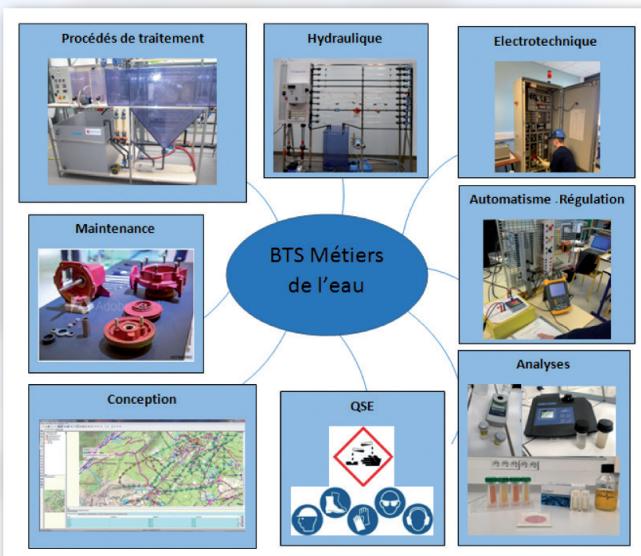
Statut de l'apprenti régi par le code du travail

- il perçoit une rémunération variant de 25 à 75% du SMIC selon son âge et l'année de formation,
- il bénéficie de la même couverture sociale que les salariés de l'entreprise,
- il dispose de 5 semaines de congés payés annuels.

Types d'entreprises :

- collectivités territoriales (communes, groupements de communes...),
- sociétés de distribution ou utilisatrices d'eau,
- bureaux d'études et équipe de recherche,
- administrations et agences spécialisées.

Contenus de la formation :



Le technicien peut intervenir dans les domaines de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des eaux industrielles :

- Il assure le fonctionnement des installations (exploitation et maintenance)
 - Il les gère administrativement et commercialement
 - Il participe à leur conception ou à leur transformation